



ATTAC-TOGO

Association pour la
Taxation des
Transactions financières et pour l'
Action
Citoyenne – branche Togo

**« Le monde n'est
pas une
marchandise, un
autre monde est
possible »**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le jeudi 17 mars 2011, la population de Lomé, répondant à un appel du Front Républicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC), s'était réunie pour une marche pacifique au quartier de Bè-Kodjindji . Cette marche était organisée pour protester contre le nouveau projet de loi fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique au Togo.

Il a été donné de constaté que cette action, qui n'a pas, au préalable, été interdite par les autorités, n'a même pas commencé, car les manifestants ont tout simplement été chargés sans ménagement et dispersés à coup de gaz lacrymogène. Ceci constitue une violation flagrante des Droits humains et de la liberté de manifester.

L'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne-Togo (ATTAC-Togo) est indignée par la violence inouïe dont ont fait montre les forces de l'ordre à l'endroit de la population qu'elles sont censées protéger.

En outre, ATTAC-Togo a constaté lors de cette manifestation :

- Des arrestations de jeunes,
- Des intimidations envers la population,
- Des violences perpétrées sur les jeunes (plusieurs ont été battus et blessés),
- L'usage de gaz lacrymogène contre la population civile et notamment les habitants de la zone de Bè qui n'avaient pourtant pas pris part à l'action (des bombes de gaz ont été lancées dans les maisons)
- L'intrusion des soldats en civil dans les habitations pour interpellier et passer à tabac les jeunes manifestants.

Cette situation est inacceptable, et plus encore en cette période où le gouvernement togolais s'évertue inlassablement à parler de réconciliation nationale.

Le nouveau projet de loi sur la tenue de manifestations et réunions publiques au Togo soumis par le ministre de l'administration territoriale, Mr Pascal BODJONA, et adopté au conseil des ministres le 02 mars dernier, veut cerner le cadre d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique et dans les lieux publics. Elle a donc pour objet d'encadrer toutes les

ATTAC-TOGO, Rue des Evalas, Quartier Djidjolé 14BP173 Lomé, TOGO Tel :
902.92.45/979.44.12 Email :attactogo@ymail.com

manifestations et réunions publiques avec des dispositions très strictes, et le gouvernement se réserve le droit de veto et donc de contrôle sur toutes les activités publiques, notamment de défense d'opinions et d'idées. Elle instaure des mesures répressives pénales très fortes, tant pour les organisateurs que pour les participants, et notamment des amendes très élevées et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 5 ans. Ces dispositions ont visiblement pour fin de dissuader toute activité publique d'information et de contestation de la politique gouvernementale.

ATTAC/CADTM-Togo exige donc :

- 1- La libération immédiate et sans conditions des jeunes arrêtés ce jeudi 17 mars au matin dans la zone de Bè ;
- 2- La poursuite en justice des membres des forces de l'ordre qui se sont rendus coupables de violences excessives sur la population, et le dédommagement des victimes ;
- 3- Le retrait pur et simple du projet de loi « fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique ou dans les lieux publics » ;
- 4- La création d'un espace de rencontre entre le gouvernement, les associations de la société civile et particulièrement celles de défense des droits humains en vue de la rédaction concertée et conjointe d'un nouveau projet de loi garantissant la liberté de réunion et de manifestation, conformément à la Déclaration Universelle des Droits Humains.

Lomé, le 19 mars 2011

ATTAC-TOGO
(Membre du Réseau CADTM)

Contact presse :

Bernard BOKODJIN : bernclassique@yahoo.fr Portable (+ 228) 092 31 87
Nouroudine SEBOU : choaibnour@yahoo.fr Portable : (+ 228) 902 92 45